



Résiliation d'un bail commercial.

Par **yasmine**, le **17/11/2010** à **15:21**

Bonjour,

Je viens vers vous car je viens de quitter un local commercial de 3,6,9.

J'ai envoyé ma résiliation de bail par l'intermédiaire d'un huissier, et le gestionnaire me réclame aujourd'hui la taxe foncière.

Pour ma part je pense être redevable de la taxe ordures ménagères et non de la taxe foncière.

Merci de m'aider et de me répondre urgent svp.

Yasmine